



Les élections actuellement en cours sont d'une importance capitale :

pour DEFENDRE les salarié.e.s individuellement et collectivement. Vos élu.e.s défendent vos intérêts. Ils ont la capacité de porter des questions auprès de la direction, lancer des alertes et mener des enquêtes. Ils sont vos représentants concernant vos conditions de travail et sécurité, temps de travail, lutte contre les discriminations ou situation de harcèlement, mais aussi sur le respect des accords d'entreprise.

pour vous ACCOMPAGNER dans toutes les démarches dans l'entreprise. Les élu.e.s et les organisations syndicales accompagnent toutes et tous les salarié.e.s dans chaque étape importante de la vie dans l'entreprise (contrats, salaires, évolution professionnelle, droits, entretiens, discipline, etc.)

pour NEGOCIER avec la Direction. Les Organisations Syndicales s'appuient sur leurs élu.e.s pour faire entendre la parole des personnels. Accords, consultations obligatoires, demandes particulières, les sujets sont extrêmement nombreux : rémunérations, organisation du travail, lutte contre la précarité... Le poids des syndicats repose sur les résultats du 1^{er} tour de ces élections.

pour COMBATTRE au sein de l'entreprise, mais aussi en dehors, devant les représentants de l'Etat au Conseil d'Administration ou auprès de nos Ministères de tutelle. Vos élu.e.s ont et auront la légitimité nécessaire pour faire entendre la voix des salarié.e.s.

Une forte abstention ne ferait qu'encourager la Direction à piétiner les droits des salarié.e.s de Radio France et à nier leur expression. Face aux attaques incessantes des politiques et de la Direction, nous avons tous un outil puissant à disposition : **le VOTE**

Paris le 21 juin 2023

Ensemble, nous serons plus forts !
VOTEZ aux élections professionnelles.

www.radiofrance.webvote.fr

